

Avez-vous besoin de reconnaître votre enfant ?

POUR ÊTRE JURIDIQUEMENT LE PARENT D'UN ENFANT, IL FAUT QUE LA FILIATION SOIT ÉTABLIE. CELA PEUT PASSER PAR LA RECONNAISSANCE, SANS QUE CE SOIT SYSTÉMATIQUE. Par Rosine Maiolo

Une fois la filiation établie, l'enfant pourra porter votre nom, vous aurez l'autorité parentale sur lui et l'obligation de pourvoir à son entretien et à son éducation. Cette filiation fait aussi de lui votre héritier. Tout cela est vrai quel que soit le mode d'établissement de la filiation car, en France, tous les enfants sont égaux. Une donnée qui a son importance en matière de succession.

Pour la mère et le mari

Depuis plus de dix ans, la filiation du côté maternel est automatique. L'indication du nom de la mère dans l'acte de naissance suffit à lui donner le statut juridique de parent (art. 311-25 du Code civil). Toutefois, la mère qui le souhaite peut accoucher sous X. Dès lors, son identité n'est pas mentionnée sur l'acte de naissance. L'établissement de la filiation paternelle est tout aussi simple quand l'enfant est issu d'un couple hétérosexuel marié : « L'enfant conçu ou né pendant le mariage a pour père le mari »

(art. 312 du Code civil). « Cette présomption de paternité, qui ne s'applique ni aux concubins, ni aux partenaires de pacs, assure la paix des familles, les époux étant soumis à un devoir de fidélité. Elle offre aussi une protection à l'enfant dont la filiation paternelle est établie de façon automatique », explique Catherine Clavin, avocate à Marseille. Pour les autres types de partenaires, en revanche, la filiation s'établit par une démarche volontaire.

Dans un couple marié homosexuel

La présomption de paternité ne peut pas être étendue à l'épouse de la mère. La filiation de l'enfant à l'égard de la « mère sociale » (mariée avec la mère biologique) n'est pas automatique. Impossible également de reconnaître l'enfant en mairie. « Pour ces familles, explique M^e Clavin, un jugement d'adoption peut établir la seconde filiation maternelle. Il convient de saisir le juge aux affaires familiales du tribunal de grande

PENSEZ-Y // Dans une adoption simple, l'enfant adopté conserve tous ses liens avec sa famille d'origine ; dans le cas d'une adoption plénière, il acquiert une nouvelle filiation.

instance et de déposer une requête en adoption de l'enfant du conjoint. » Dans le cas de deux hommes mariés, le seul moyen d'établir la filiation pour le conjoint serait une adoption simple avec le consentement de la mère.

